

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT-LOUP

COMPTE-RENDU de la séance du 13 Avril 2015

L' an 2015 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, sous la présidence de GALOPIN Brigitte, Maire.

Présents : Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIÉ Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, M. MARCHAL Jérôme, Mme CHAPUIS Stéphanie.

Excusés : Mme SERPIN Annie, M. RIBAUD Régis.

Nombre de membres

- Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 10
- Nombre de membres en exercice : 10
- Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 06/04/2015

Date d'affichage : 06/04/2015

A été nommée secrétaire : Mme CHAPUIS Stéphanie.

Madame le Maire ouvre la séance et demande à ajouter deux points à l'ordre du jour

- Sommes de moins de 500€ mandatées au cours de l'exercice 2014 correspondant à des dépenses d'investissement.
- Travaux Place du Grand Puits.

Après l'accord des membres présents, elle propose de traiter ces deux points de suite.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

6. Sommes de moins de 500€ mandatées au cours de l'exercice 2014 correspondant à des dépenses d'investissement - 2015/12.
7. Travaux Place du Grand Puits - 2015/13.
8. Budget Primitif 2015 - 2015/14.

Sommes de moins de 500€ mandatées au cours de l'exercice 2014 correspondant à des dépenses d'investissements - réf : 2015/12

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir solder le FCTVA 2014, il convient de prendre une délibération pour confirmer que les dépenses décrites dans le certificat administratif joint relèvent de l'investissement.

Après avoir contrôlé le certificat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer que ces dépenses sont bien des dépenses d'investissement.

Travaux Place du Grand Puits - réf : 2015/13

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par Madame SERPIN pour pouvoir faire des travaux de stabilisation sur le domaine public jouxtant sa propriété Place du Grand Puits.

Madame SERPIN s'engage à faire ces travaux de stabilisation à ses frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Budget Primitif 2015 - réf : 2015/14

Madame le Maire présente le budget primitif qui s'élève à 571 606,31 € avec 204 953,63 € pour la section d'investissement et 366 652,68 € pour la section de fonctionnement.

Le budget est présenté par section et voté par section en dépenses et en recettes.

Section de Fonctionnement :

Chapitre 011 :

Un complément d'information est donné pour le compte 61523 (Voies et Réseaux).

Il est prévu d'effectuer des travaux sur les voies suivantes :

Route d'Arquian

Les Grands Maraoux (déraser et revêtir).

Voir si possibilité de faire Genevray en fonction des recettes imprévues.

Chapitre 012 :

Au compte 621, il est prévu le remplacement de Madame LEGUAY pour un arrêt de trois mois.

Les autres chapitres ne nécessitant pas de complément d'information, les dépenses de fonctionnement sont votées à l'unanimité pour un montant de **366 652.68€**.

Les recettes de fonctionnement ne nécessitant pas d'informations complémentaires, elles sont votées à l'unanimité pour un montant de **366 652.68 €**.

Section d'Investissement :

Investissements prévus :

- tracteur-tondeuse-saleuse
- nettoyeur haute pression
- aspirateur (à confirmer)
- panneau d'affichage extérieur
- travaux aux Goumards

Les dépenses d'investissement pour un montant de **204 953,63 €**, dont restes à réaliser 2014 pour 42 929.51 € sont votées à l'unanimité.

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

- Subventions sur travaux aux Goumards : DCE 2015 :22 897€
Réserve Parlementaire : 5 000€
DETR 2015 : 10 092€
- Restes à réaliser : DCE 2014 : 10 092€
- Emprunt : 30 000€ si nécessaire.

Les recettes d'investissement pour un montant de **204 953,63 €** sont votées à la majorité (7 voix "pour"; 1 "abstention").

Questions diverses:

1. Il est demandé qu'une date soit fixée pour la rencontre entre les différents acteurs du projet éolien sur la Commune de Saint Loup.

Il conviendra donc de contacter toutes les forces en présence (pro et anti éolien) :

- Nièvre Energie
- Horizons Libres à Saint Loup
- Association VARNE (Valorisation des actions de recherche nivernaise sur l'environnement)
- Global Wind Power

2. Il y a eu une bonne participation à la randonnée du 12 avril 2015 : 66 piétons et 9 VTT.

Une (ou plusieurs) personne(s) ont trouvé judicieux de déplacer les flèches, ce qui a occasionné des désagréments importants à plusieurs participants. Le Conseil Municipal dans son ensemble condamne cette pratique irresponsable.

Séance levée à: 22:05